

MAIRIE de FONTAINE-RAOUL

Rue Principale - 41270 - FONTAINE-RAOUL

Tél. 02 54 80 16 52 / Fax : 02 54 80 11 58

Compte Rendu du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 01 septembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, le **jeudi quatorze septembre deux mil dix-sept** à dix-neuf heures trente, sous la présidence de **Monsieur GRANGER Luc, Maire**.

Étaient présents : M. PLESSIS Jean-Pierre, M. BROSSE Dominique, Mme de BEAUDIGNIES Sibylle, M. JAMI Bernard, M. LETORD Michel, Mme LEBERT Joëlle, M. DEGEST Christian, M. THIOLAT Emile.

Absents excusés : M. HUTIN Christian.

Le compte rendu du conseil du 30 juin 2017 soumis à l'assemblée est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme LEBERT Joëlle est nommée secrétaire de séance

REPARTITION FINANCIERE DU COUT DE REALISATION DU PLUi ENTRE LA CPHV ET LES COMMUNES

Le Maire informe les membres du conseil municipal du projet mené par la Communauté du Perche & Haut Vendômois (CPHV), dont la commune fait partie, d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur son territoire. Les communes concernées sont sollicitées par la CPHV afin de participer au financement de ce document d'urbanisme pour la partie qui les concerne.

Le Maire rend compte du rapport de la réunion du 24 juillet 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CPHV qui a statué sur la répartition financière prévisionnelle suivante entre la CPHV et ses communes membres :

PARTICIPATION FINANCIERE PREVISIONNELLE :

(montant en euros € HT)	Participation Communes 75%					
Commune	PLU indiv. RAC	RAC corrigé	Communes 75%	2017	2018	2019
BOUFFRY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
BREVAINVILLE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
BUSLOUP (carte communale)	6000	3804,31	2853,23	951,08	951,08	951,07
LA CHAPELLE ENCHERIE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
LA CHAPELLE VICOMTESSE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
CHAUVIGNY DU PERCHE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
DROUE	17000	10778,86	8084,15	2694,72	2694,72	2694,71
FONTAINE RAOUL	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
LA FONTENELLE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
LIGNIERES (carte communale)	6000	3804,31	2853,23	951,08	951,08	951,07
LISLE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
MOISY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
MOREE (POS)	17000	10778,86	8084,15	2694,72	2694,72	2694,71
OUZOUER LE DOYEN (Carte communale)	6000	3804,31	2853,23	951,08	951,08	951,07
LE POISLAY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
RENAY	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
ROMILLY DU PERCHE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
RUAN SUR EGVONNE	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
SAINT HILAIRE LA GRAVELLE (POS)	14000	8876,71	6657,53	2219,18	2219,18	2219,17
SAINT JEAN FROIDMENTEL	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
VILLEBOUT	12000	7608,61	5706,46	1902,15	1902,15	1902,16
FRETEVAL (PLU à grenelliser)	7000	4438,36	3328,77	1109,59	1109,59	1109,59
PEZOU (PLU grenellisé)	2500	1585,13	1188,85	396,28	396,28	396,29
Total PLU individuel	255500	162000,00	121500,00			
255000 à comparer à 162000 PLUi						
	162	255,5				
Taux de réduction 162/255,5	0,634050881					
Participation CPHV			40500,00			

La climatisation réversible demandée par l'utilisateur, est maintenue à 30 euros par weekend.

La vaisselle et le matériel cassés ou manquants seront facturés comme suit :

-Assiette : 2 euros	-Verre : 1 euro
-Tasse : 1 euro	-Couvert : 1 euro

QUESTIONS DIVERSES

1 - ACHAT DE PLAQUES DE PORTE ET PLAQUE DE NUMEROS D'URGENCE

Monsieur le maire propose de remplacer les plaques de portes qui sont usagées et abîmées de la salle des fêtes et de ses annexes ainsi que la plaque de numéros d'urgence.

Les membres du Conseil adoptent cette proposition et donnent à Monsieur Le Maire tous pouvoirs pour ces acquisitions.

2- ACTUALISATION DES TARIFS DE REDEVANCE EAU

Monsieur Le Maire fait lecture d'un courrier de la SAUR arrivé en mairie le 05 septembre 2017 demandant si la commune envisage une modification tarifaire à compter du 01 janvier 2018.

Après discussion les membres présents du Conseil s'accordent pour ne pas modifier les tarifs en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.